

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue par conférence téléphonique, le sixième (6e) jour d'août 2020, à 16 h 34, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, , Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absent :. Monsieur Michel Tremblay, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos

2020-08-149

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire était renouvelé jusqu'au 12 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel

Et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

– Adoptée –

03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-08-150

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 03 Adoption de l'ordre du jour
- 04 Résultat des soumissions pour projet MEK-P0151, réfection chaussée rang Sud

- 05 Autoriser la signature du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du rang Sud
- 06 Questions
- 07 Levée de la séance

— Adoptée —

04 Résultat des soumissions pour projet MEK-P0151, réfection chaussée rang Sud

Maskimo Construction inc.,	3 115 822,50 \$
Eurovia Québec Construction inc.,	2 487 196,69 \$
Marcel Guimond & fils inc.,	2 347 947,59 \$

Après la vérification des soumissions, aucune n'a été rejetée.

05 Autoriser la signature du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du rang Sud

2020-08-151

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Marco Périgny et il est résolu que suite aux soumissions reçues, ce conseil confie les travaux pour la réfection de la chaussée du rang Sud à la compagnie « Marcel Guimond & fils inc. (MGEF) » selon la soumission déposée au montant de 2 347 947,59 \$, taxes incluses. Ces travaux sont admissibles à une subvention du programme pour le redressement des infrastructures routières locales « RIRL ». Cette résolution est conditionnelle à l'accord de la subvention du programme RIRL et à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 296A-2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Adoptée -

06 Questions

Aucune question relative à la présente

07 Levée de la séance

2020-08-152

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 16h50.

— Adoptée —